



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

JEUDI LE 13 FÉVRIER À 18 HEURES

à la salle 203-204 du centre des loisirs de la Ville de Belœil situé au 240 rue Hertel, Belœil, province de Québec.

Étaient présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil;
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil;
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville;
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
M. Alexandre Dubé-Poirier, maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park.

Était absent :

M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park.

Étaient également présents :

M. Donald Lebrun, substitut du Directeur de la Régie et Directeur adjoint;
Mme Audrey Cliche, secrétaire du conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 16 janvier 2020;

Conseil d'administration

Ressources humaines

5. Approbation des conditions de travail des pompiers à temps plein;

Finances

6. Déboursés par chèque pour la période du 17 janvier au 13 février 2020 — Approbation;
7. Dépenses incompressibles pour la période du 17 janvier au 13 février 2020 — Approbation;



8. Autorisation de transferts budgétaires;

Affaires juridiques

9. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres public pour la production d'un programme fonctionnel et technique pour la construction de la caserne 21 située à Beloeil;
10. Délégation de pouvoirs à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres regroupé pour l'achat d'habits de combats;

Opérations

11. Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 du schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;
12. Report de la modification du schéma de couverture de risques par la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

Points d'information

13. Points d'information :
 - A. Liste des interventions du mois de janvier 2019;
 - B. Obtention d'une subvention pour les premiers répondants;

Varia

14. Varia;

Clôture de l'assemblée

15. Période de questions du public;
16. Clôture de l'assemblée.



PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18h00.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale. Tous les membres sont présents lors de l'ouverture de l'assemblée.

CA-2020-02-016

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point A au varia.

CA-2020-02-017

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 16 janvier 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 16 janvier 2020;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 16 janvier 2020;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac;
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 16 janvier 2020.

5. Approbation des conditions de travail des pompiers à temps plein

Le substitut du Directeur, monsieur Donald Lebrun, fait état de la situation concernant les conditions de travail des pompiers à temps plein. Le conseil d'administration autorise le procureur de la Régie à poursuivre les discussions dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

CA-2020-02-018

6. Déboursés par chèque pour la période du 17 janvier au 13 février 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie;



ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 17 janvier au 13 février 2020;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard;
APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 17 janvier au 13 février 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèque no : 534 à 583)	166 993,62 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	166 993,62 \$

- 2) D'autoriser le trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

CA-2020-02-019

7. Dépenses incompressibles pour la période du 17 janvier au 13 février 2020

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil délègue au trésorier de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 17 janvier au 13 février 2020;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau;
APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 17 janvier au 13 février 2020, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	391 866,84 \$
Transferts électroniques Paie et autres	287 961,58 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	679 828,42 \$

CA-2020-02-020

8. Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QUE l'article 14 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit qu'il est possible pour le trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires;

ATTENDU QUE le trésorier a déposé un rapport, sous forme de tableau, cumulant les virements budgétaires proposés;

ATTENDU le transfert des disponibilités budgétaires est autorisé par le substitut du Directeur de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac;
APPUYÉ par monsieur Yves Lessard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le trésorier de la Régie à effectuer les transferts budgétaires portés à la connaissance du conseil d'administration.

CA-2020-02-021

9. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres public pour la production d'un programme fonctionnel et technique pour la construction de la caserne 21 située à Beloeil

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels d'architecture afin de produire un plan fonctionnel et technique pour la construction de la caserne 21 à Beloeil;

ATTENDU QUE pour cet appel d'offres, un système de pondération et d'évaluation des offres, préalablement approuvé par le conseil d'administration, a été utilisé;

ATTENDU QUE les 4 soumissions suivantes ont été reçues :

- 1) Groupe Leclerc architecture + design inc.;
- 2) J. Dagenais architecte + associés inc.;
- 3) DG3A inc., architectes;



4) Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.);

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Alexandre Dubé-Poirier;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour des services professionnels d'architecture au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme DG3A, pour un montant total estimé à 71 284,50 \$ incluant les taxes.

CA-2020-02-022

10. Délégation de pouvoirs à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres regroupé pour l'achat d'habits de combats

ATTENDU QUE la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour des produits en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition des nouveaux habits de combat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Dubé-Poirier;
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) de confier à l'UMQ le mandat de préparer, au nom de la Régie et d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat de produits en sécurité incendie;
- 2) d'autoriser la Régie à fournir à l'UMQ toutes les informations requises à la rédaction de l'appel d'offres;
- 3) si l'UMQ adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes du contrat comme si la Régie avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- 4) de s'engager à procéder à l'achat des produits inscrits à l'appel d'offres;
- 5) de s'engager à verser à l'UMQ, à titre de frais de gestion, un pourcentage calculé sur le volume réel total des produits achetés par l'UMQ. Ce pourcentage est fixé à 1 %, pour un minimum de 250,00 \$ après deux ans;
- 6) d'autoriser le chef de division aux ressources matérielles et informationnelles à signer l'entente et les documents nécessaires à l'exécution du contrat.



CA-2020-02-023

11. Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 du schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie ont toutes adopté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, version 2017-2022;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la Régie;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que chaque municipalité doit déposer un rapport d'activité dans les 3 mois qui suivent la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE la Régie a complété ledit rapport d'activité pour chacune des municipalités membres de la Régie;

ATTENDU QUE chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter ledit rapport d'activité annuel de l'an 3 pour la partie qui la concerne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard;
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) d'adopter le rapport d'activité annuel de l'an 3 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- 2) de demander à chacune des municipalités membres de la Régie d'adopter le rapport d'activité annuel de l'an 3 pour la partie la concernant et de transmettre la résolution à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

CA-2020-02-024

12. Report de la modification du schéma de couverture de risques par la MRC de la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu est présentement en vigueur, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les six municipalités membres sont toujours responsables du plan de mise en œuvre au schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu qu'elles ont adopté en 2017;

ATTENDU QUE depuis le début des opérations de la Régie, les six municipalités membres s'en remettent à celle-ci pour accomplir les différentes actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, ainsi que pour les tâches et les responsabilités émanant de celui-ci;

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi sur la sécurité incendie* autorise la MRC de la Vallée-du-Richelieu à faire une demande de modification à son schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit qu'une demande de modification doit se faire selon la même procédure que son élaboration;



ATTENDU QUE cette demande de modification demande du temps et peut prendre plusieurs mois avant d'être attestée par le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la création de la Régie a eu pour effet de bonifier la couverture de risques sur son territoire et qu'elle respecte en tout point les actions prévues au plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac;
APPUYÉ par monsieur Alexandre Dubé-Poirier;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) de demander à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de faire la demande au ministre de la Sécurité publique de reporter la modification du schéma de couverture de risques et d'attendre la révision en janvier 2022 pour y apporter les modifications nécessaires;
- 2) de demander à chacune des six municipalités membres de la Régie d'adopter la présente résolution.

13. Points d'information

A. Liste des interventions du mois de janvier 2020

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

B. Obtention d'une subvention pour les premiers répondants

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

14. Varia

CA-2020-02-25

A. Augmentation du salaire de monsieur Donald Lebrun

ATTENDU QUE monsieur Donald Lebrun assure l'intérim depuis le départ du Directeur de la Régie le 21 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard;
APPUYÉ par Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de faire bénéficier monsieur Donald Lebrun d'une augmentation salariale équivalente à dix pour cent rétroactivement au 21 décembre 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur pour la Régie.

15. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.



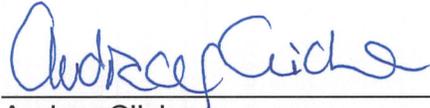
CA-2020-02-026

16. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Alexandre Dubé-Poirier;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18h35


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration


Audrey Cliche
Secrétaire du conseil d'administration